

**LOTISSEMENT BILLON « KERNEGUEZ » : TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS
DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Monsieur Michel GUIVARCH, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que, par arrêté municipal en date du 25 juin 2001, Monsieur Emmanuel BILLON, demeurant « Keradenec Izella » à LOC EGUINER, a été autorisé à créer 23 lots sur un terrain situé au lieu-dit « Kernéguez » en la commune de LANDIVISIAU. Un certificat d'achèvement des travaux a été délivré par la commune le 22 mars 2007.

Suite à la demande écrite de Monsieur Emmanuel BILLON en date du 5 décembre 2013 et conformément à la convention en date du 6 mars 2001, il y a lieu de prévoir le transfert de la voirie, des réseaux et espaces communs dans le domaine public. Ces parcelles cadastrées section CC N° 52 (21 m²), N° 86 (683 m²), N° 87 (59 m²), N° 99 (1 724 m²), N° 113 (16 m²), N° 116 (48 m²) ont une superficie totale de 2 551 m².

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme – Commerce – Foncier » en date du 23 janvier 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Michel GUIVARCH, Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le transfert de la voirie, des réseaux et espaces communs dans le domaine public des parcelles précitées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 31 janvier 2014

Pour le Maire et par délégation,

**L'adjoint au Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... ~~1.0.FEV.2014~~

Et de la publication, le... ~~0.7.FEV.2014~~

Fait à Landivisiau, le... ~~3.1.JAN.2014~~

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL